

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**04 – SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

N° 2017-01-04

NOMENCLATURE : 4/2/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absent : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...5
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu la délibération n° 2015-03-12 du 23 mars 2015 relative à la création d'un poste de technicien informatique à temps non complet 14/35^{ème} ;

Vu la délibération n° 2016-02-00 du 29 février 2016 portant extension du poste de technicien à temps non complet à 21/35^{ème} ;

Vu le développement des technologies de l'information et de la communication à l'échelon local, notamment dans le cadre des procédures de dématérialisation et de déploiement de nouveaux logiciels métiers ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE04-
DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Vu la nécessité de pérenniser la compétence informatique, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION au 1er février 2017	ETP	CREATION au 1^{er} février 2017	ETP
Technicien 1 emploi à temps non complet à 21/35ème	0,6	Adjoint technique 1 emploi à temps non complet à 21/35ème	0,6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**

